



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Service régional de l'archéologie

SOCOVA

Affaire suivie par :
Anne-Laure FOULCHE

Zone artisanale d'Aubres

anne-laure.foulche@culture.gouv.fr

26110 AUBRES

Références : 2022/6851/ALF/MNT

Lyon, le

16 SEP. 2022

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : AUBRES (DROME), lieux-dits "Chabaret", "Chassagnas" et "Moras" - carrière de Chabaret
IA0260162200003
Livre V du Code du patrimoine

Madame, Monsieur,

La DREAL Rhône-Alpes - Unité territoriale Drôme-Ardèche m'a transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 19 juillet 2022.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et par délégation,
Le directeur régional des affaires culturelles
et par subdélégation,

La conservatrice régionale adjointe de l'archéologie


Marie-Agnès GAIDON-BUNUEL